Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseign. primaire

7990

Directeur(trice): Stéphane Martineau
CPPC - Éducation au préscolaire et enseignement au primaire
819 376-5011, poste 3616

Bureau du registraire
1 800 365-0922 ou 819 376-5045
www.uqtr.ca

Grade: Baccalauréat en éducation (B. Ed.)

Crédits: 120

Note

Ce programme a été entièrement révisé pour répondre précisément aux critères énoncés dans le nouveau Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante.

Présentation

Veuillez noter qu'un certificat en éducation préscolaire et en enseignement primaire est offert sur 3 campus : à Trois-Rivières (4088), Drummondville (4880) et l'Assomption, dans la région de Lanaudière (4881).

Pour les personnes étudiantes intéressées par le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, il est possible de le faire à Trois-Rivières (7990), à Drummondville (2529) ou dans la région de Lanaudière (6569)

Le nombre de places à Drummondville et dans Lanaudière est limité en fonction des espaces et ressources disponibles.

En bref

Le programme de formation à l'éducation au préscolaire et à l'enseignement primaire, d'une durée de quatre ans, est conçu pour former des professionnelles et des professionnels de l'enseignement dans les écoles québécoises. Dans un esprit d'alternance intégrative entre théorie et pratique, ce programme a pour visée de faciliter l'apprentissage des savoirs et le développement des compétences professionnelles grâce à un dispositif réflexif basé sur la didactique et la pédagogie.

Les personnes étudiantes impliquées sont ainsi considérées comme celles qui ont en main leur formation, qui apprennent graduellement à exercer leur pratique professionnelle alimentée par des éléments théoriques et pratiques issus des différentes disciplines contributrices des sciences de l'éducation. Dans cette perspective, la grille de cheminement élaborée en tenant compte des types de savoir (disciplinaires, didactiques, pédagogiques et savoir-être) et des axes de compétences professionnelles (héritier, pilote, médiateur, professionnel émergent), facilite cette progression dans l'exercice de la profession enseignante. La logique inhérente à la présentation des cours tout au long des quatre ans vise ainsi à doter les personnes étudiantes d'une solide formation fondamentale et pratique destinée à la constitution des outils conceptuels et des dispositifs d'intervention nécessaires à la préparation de personnes professionnelles entraînées à la réflexion et à l'action. La mise en forme graduelle de ces outils leur permettra ainsi de modéliser leurs actions et de comprendre l'enfant et la classe en situation d'apprentissage.

Objectifs du programme

Ce programme prépare à intervenir en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire. Il vise d'abord à doter les personnes étudiantes d'une solide formation fondamentale, destinée à la constitution des outils conceptuels nécessaires à la préparation de personnes professionnelles entraînées à la réflexion. La mise en forme de ces outils permet aux futures personnes enseignantes de modéliser leurs actions et de comprendre l'enfant – individuellement et collectivement – en situation d'apprentissage.

Le programme a également pour but de favoriser l'émergence des diverses compétences requises en enseignement, en jouant d'une mise en relation continue de savoirs théoriques et d'applications pratiques. Il permet en outre l'intégration des différents contenus de formation à partir d'activités d'intégration.

Enfin, le programme vise à entraîner les personnes étudiantes à l'analyse réflexive, afin qu'elles soient en mesure de poursuivre leur développement professionnel au-delà de leur formation initiale.

Compétences, exigences de formation

Au terme du baccalauréat, la personne étudiante est recommandée au brevet d'enseignement si elle a acquis une maîtrise satisfaisante des compétences suivantes, telles qu'énoncées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec :

13 compétences tirées du Référentiel de compétences en enseignement (MEQ, 2020)

Deux compétences fondatrices
Compétence 1 Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture
Compétence 2 Maîtriser la langue d'enseignement

CHAMP 1 : six compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves
Compétence 3 Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 4 Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 5 Évaluer les apprentissages
Compétence 6 Gérer le fonctionnement du groupe-classe
Compétence 7 Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves
Compétence 8 Soutenir le plaisir d'apprendre

CHAMP 2 : deux compétences à la base du professionnalisme collaboratif
Compétence 9 S'impliquer activement au sein de l'équipe-école
Compétence 10 Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté

CHAMP 3 : une compétence inhérente au professionnalisme enseignant
Compétence 11 S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession

DEUX COMPÉTENCES TRANSVERSALES
Compétence 12 Mobiliser le numérique
Compétence 13 Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

Il est à noter que l'acquisition de la compétence en communication et expression orale dans la langue d'enseignement sera encouragée tout au long de la formation et sera évaluée systématiquement au moment des cours de formation pratique et des stages.

Atouts UQTR
Le département des sciences de l'éducation de l'UQTR a développé un partenariat avec une école primaire universitaire, l'école des Pionniers de Terrebonne. Dans le même esprit que ce qui se fait dans les hôpitaux universitaires, le principe de base sur lequel le projet d'école universitaire repose est celui de prendre appui sur les connaissances issues de la recherche dans sa pratique professionnelle. Ce projet poursuit deux finalités : Contribuer à une plus grande réussite éducative et scolaire des élèves et améliorer la formation initiale des futurs enseignants et la formation continue des enseignants praticiens. En lien avec cette deuxième finalité, plusieurs des personnes étudiantes du BEPEP ont l'occasion d'aller faire leurs stages dans l'une des classes de cette école. En outre, les pratiques et l'expertise de certaines personnes enseignantes sont amenées dans les cours, que ce soit en permettant d'observer, dans les classes, en temps réel des pratiques novatrices mises en œuvre par les personnes enseignantes ou encore par la présence virtuelle ou en personne des enseignant.es dans les cours universitaires. Ce projet constitue, il va sans dire, un moyen privilégié de mettre en lien les apprentissages faits dans le cadre des cours avec la pratique réelle de l'enseignement, sur le terrain et, inversement, de faire prendre conscience aux futures personnes enseignantes que les connaissances issues de la recherche ont bel et bien leur place dans les écoles.

Dans le cadre d'une entente bilatérale entre la ISPG (Haute école pédagogique Galilée) de Bruxelles et le BÉPEP de l'UQTR, 5 personnes étudiantes québécoises peuvent poursuivre leurs études de la 6e session en Belgique. Tous les cours habituellement suivis sur le campus sont dispensés en Belgique, incluant un stage de 6 semaines dans une école belge. En échange, la ISPG permet à 5 personnes étudiantes belges de poursuivre leurs études à Trois-Rivières et d'effectuer un stage dans la région. Cette expérience qui se déroule depuis maintenant 8 ans est un franc succès et est très apprécié des personnes étudiantes et enseignantes qui les accueillent. Une rencontre d'information ayant lieu en automne permet aux personnes étudiantes intéressées de connaitre les exigences pour participer à l'échange.

Les personnes étudiantes québécoises inscrits à temps plein dans ce programme sont admissibles à un programme de bourses incitatives: Programme de bourses Perspective Québec.

Pour les personnes étudiantes voulant bénéficier d'une passerelle DEC-BAC, veuillez consulter le site web consacré à la Reconnaissance des acquis et des compétences-RAC de l'UQTR et plus spécifiquement l'onglet DEC-BAC passerelles.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil
Ce programme est contingenté à 150 places.

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Études au Québec
La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er mars.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et détenir une cote de rendement de 23 ou plus.

Base universitaire

Avoir complété ou en voie d'avoir complété le certificat en éducation préscolaire et enseignement primaire de l'UQTR, incluant les deux cours du trimestre d'été :
- PSD1046 Développement social, émotionnel et sexuel de l'enfant
- PPG1008 Facteurs et processus de développement du langage de l'enfant.

L'étudiant doit également avoir effectué le cours PDG1041 Fondements à l'enseignement des sciences humaines. Une moyenne supérieure ou égale à 2,3 sera exigée pour l'ensemble de ces cours.

Base expérience

Toute personne voulant être admise sur une base adulte sera redirigée vers le certificat en éducation préscolaire et en enseignement primaire.

Offres d'admission

Les offres d'admission sont faites en fonction d'une liste d'excellence établie pour chaque catégorie de candidats sélectionnés mentionnée ci-haut. Le Comité de programme se réserve le droit de définir la répartition des places pour chacune des catégories de candidats.

Tous les étudiants doivent se conformer aux conditions relatives à la maîtrise du français.

Études hors Québec
Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Modalités de sélection des candidatures

Candidats collégiens :

- Dossier scolaire (100%) -

Candidats adultes :

- Qualité du dossier (100%) -

Les offres d'admission sont faites en fonction d'une liste d'excellence établie à partir des modalités de sélection mentionnées

précédemment, jusqu'à ce que toutes les places soient comblées. Si le Comité de sélection le juge nécessaire, les candidats pourraient être tenus de se soumettre à d'autres mesures de sélection, notamment pour vérifier le niveau de connaissances générales des candidats.

La répartition des places entre les candidats collégiens et les candidats adultes est laissée à l'appréciation du Comité de sélection qui tient compte du nombre et de la qualité des candidatures dans chacune des catégories.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (117 crédits)

DID1098	Didactique des sciences humaines au préscolaire et au primaire (PDG1041)
DID1117	Communication orale et didactique de l'oral (PDG1030)
DID1148	Didactique de la grammaire au primaire
DID1149	Didactique des mathématiques à l'éducation préscolaire et au 1er cycle du primaire (PDG1076)
DID1150	Didactique des sciences et technologies 1
DID1151	Didactique des mathématiques aux 2e et 3e cycles du primaire 1 (PDG1076; DID1149)
DID1152	Didactique des mathématiques aux 2e et 3e cycles du primaire 2 (PDG1076; DID1149; DID1151)
DID1153	Didactique des sciences et technologies 2 (DID1150)
DID1154	Didactique de la lecture au préscolaire et au primaire (4 crédits) (DID1148; DID1117)
DID1155	Didactique de l'écriture au préscolaire et au primaire (4 crédits) (DID1148; DID1117; DID1154)
DID1156	Didactique de la citoyenneté et de la culture québécoise au présco. et au primaire
DME1005	Évaluation des apprentissages
EEI1016	Gestion du groupe-classe au préscolaire et au primaire
EEI1078	Intervention : difficultés sociales, émotionnelles et comportementales (2 crédits) (EEI1016)
EEI1079	Intervention auprès des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage à l'éco (EEI1016)
PDG1026	Organisation de l'éducation au Québec
PDG1030	Laboratoire d'initiation à l'intervention éducative
PDG1040	Éthique professionnelle en enseignement (2 crédits)
PDG1041	Fondements des sciences humaines au préscolaire et au primaire (2 crédits)
PDG1054	Approche curriculaire et Programme de formation de l'école québécoise
PDG1076	Fondements à l'enseignement des mathématiques
PDG1088	Éducation et phénomènes sociaux contemporains
PED1016	Eveil à l'expression artistique au préscolaire et au primaire
PED1022	Collaboration école, familles et communautés
PED1024	Stage II : Attitudes professionnelles et interventions didactiques (PED1023 ou PED1047; PRS1012)
PED1047	Stage 1 : Attitudes professionnelles et immersion dans le milieu scolaire (2 crédits) (PDG1030)
PED1048	Intervenir en vue d'une éducation inclusive et de la différenciation pédagogique (EEI1016; EEI1079)
PED1049	Stage III : Interventions pédagogiques (4 crédits) (PED1024)
PED1050	Stage IV : Internat à l'école primaire (9 crédits) (PED1049)
PPG1008	Facteurs et processus de développement du langage de l'enfant
PPG1017	Développement cognitif, apprentissage et stratégies pédagogiques
PPG1027	Projet de développement professionnel de fin d'études (PED1049)
PRS1011	Situations de développement et d'apprentissage à l'éducation préscolaire (PRS1012)
PRS1012	Fondements de l'éducation préscolaire
PRS1017	Soutien au développement global à l'éducation préscolaire (PRS1012; PRS1011)
PSD1046	Développement social, émotionnel et sexuel de l'enfant
TLE1030	Mobilisation pédagogique du numérique
TLE1044	Mise à jour de ses habiletés technologiques (1 crédit)

Cours optionnels (3 crédits)

Pour les personnes étudiantes qui ont échoué l'épreuve de français en grammaire rénovée faite au début du programme, elles doivent obligatoirement s'inscrire et réussir le cours optionnel PDG1075 Fondements à l'enseignement de la langue maternelle.

La personne étudiante doit choisir le cours PDG1075.

PDG1075 Fondements à l'enseignement du français langue d'enseignement

Pour les personnes étudiantes qui n'ont pas à faire obligatoirement le PDG1075, elles peuvent choisir un cours parmi les cours suivants (3 crédits) :

DCA1011 Enseigner aux élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme
EAR1002 Didactique de l'art dramatique au primaire
EAR1027 Didactique des arts plastiques au préscolaire et au primaire
EEI1032 Médiation pédagogique en adaptation scolaire (EEI1020 ou PED1024)
EEI1069 Pratiques préventives auprès des enfants de 4 et 5 ans à risque
PDG1043 Interventions en pédagogies de projet
PDG1079 Approche culturelle de l'enseignement
PED1036 Culture, langue et littératie en contexte autochtone
PED1038 Jeu et motricité en contextes éducatifs de la petite enfance
PED1044 La musique au service de l'enseignement
PED1045 Les fonctions exécutives et développement global chez les enfants de 4 et 5 ans
PPG1025 Les neurosciences et l'activité éducative précoce
PRS1013 Jouer et apprendre avec les mots
PRS1014 Psychopédagogie et intervention éducative auprès des 4 et 5 ans
PRS1015 Jouer et apprendre avec les sciences
PRS1016 Jouer et apprendre avec les mathématiques
SRE1005 Démarche scientifique et développement professionnel en éducation
TCA1001 Fondements des troubles du comportement alimentaire

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers
Pour s'inscrire aux cours DME1005 Évaluation des apprentissages et EEI1079 Intervention auprès des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage à l'école, la personne étudiante doit avoir réussi 45 crédits du programme.

Le cours TLE1044 doit avoir été suivi avant de faire le cours TLE1030. De plus, la personne étudiante doit avoir effectué 30 crédits de son programme afin de pouvoir s'inscrire au cours TLE1030.

Pour s'inscrire au DID1148, la personne étudiante doit avoir réussi l'épreuve de français en grammaire rénovée (EFGR) ou la réussite du cours PDG1075.

Pour s'inscrire à un stage, la personne étudiante doit avoir réussi le ou les stages précédents.

Pour s'inscrire au Stage III, la personne étudiante doit avoir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,5 sur 4,3. De plus, pour s'inscrire au Stage IV, la personne étudiante doit avoir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,5 sur 4,3, avoir réussi son stage III et avoir complété 90 crédits de son programme.

Aucun cours en présentiel, en ligne ou par correspondance ne peut être suivi en même temps que les cours Stage III et Stage IV, à l'exception des cours prévus à la cinquième session (stage III) et sixième session (stage IV) dans la grille de cheminement officielle du programme.

En cas d'échec ou d'abandon, les cours Stage II, Stage III et Stage IV ne peuvent être repris qu'une seule fois. Pour reprendre ces cours, la personne étudiante doit en faire la demande par écrit auprès de la direction du comité de programme en faisant valoir les raisons expliquant son échec ou son abandon et justifiant un droit de reprise. Cette demande sera étudiée par un comité composé de la direction du comité de programme, de la personne ayant supervisée la personne étudiante en situation d'échec ou d'abandon, de la personne enseignante associée et de la personne professeure responsable pédagogique des stages. Selon la

recommandation du Comité d'évaluation d'une demande de reprise de stage, le droit de reprise pourra être assorti de conditions particulières d'encadrement et de réalisation. La décision du comité est finale et sans appel.

Compte tenu que les stages ne correspondent pas aux mêmes horaires que les cours, la personne étudiante peut abandonner un cours stage sans pénalité d'échec jusqu'à une période ne dépassant pas la moitié du stage. La période d'abandon avec remboursement des frais est d'une semaine après le début du stage.

Seuls les stages I et II peuvent faire l'objet d'une équivalence selon l'expérience.

Il n'est pas possible pour l'université de reconnaître les stages III et IV sur la base de l'expérience.

Les cours Stage III et Stage IV doivent être suivis selon la grille de cheminement. Par conséquent, ils ne peuvent être réalisés au cours d'une même année du calendrier universitaire (par exemple PED1041 à la session automne et PED1042 à la session hiver suivante).

Les personnes étudiantes qui ne rencontrent pas les préalables au stage III dès l'automne de la troisième année (moyenne minimale, nombre de crédits, cours préalables et réussite du test de français prescrit par l'université) se verront contraints à compléter leur programme de baccalauréat dans des délais plus longs que la durée prévue.

Le cours stage IV doit être suivi en concomitance avec le cours PPG1027 Projet de développement professionnel de fin d'études.

La cote minimale nécessaire pour la reconnaissance d'un cours est de C ou plus (2,0 sur 4,3) lorsque l'adéquation entre les acquis de la personne étudiante et un cours précis du programme pourra être établie de façon claire.

Le règlement pédagogique particulier sur les exigences en français écrit

- Toute personne étudiante admise dans un programme en enseignement a l'obligation de passer le test de diagnostic TEDFRA-Enseignement durant le premier trimestre de la première année universitaire, soit au plus tard le vingtième jour suivant le début du premier trimestre de la première année de l'inscription dans le programme. La personne étudiante recevra en temps opportun un lien web pour procéder à ce test en ligne. Toute personne étudiante n'ayant pas fait le test de diagnostic dans les délais prescrits verra son inscription bloquée pour le deuxième trimestre, et cela, jusqu'à ce que ledit test soit fait.
- Toute personne étudiante admise dans un programme de formation en enseignement doit obligatoirement passer et réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir son brevet d'enseignement.
- Pour s'inscrire à la première passation au TECFÉE, toute personne étudiante doit avoir réussi au moins 12 crédits dans son programme de formation en enseignement de premier cycle ou 9 crédits, si elle chemine dans un programme de formation en enseignement de deuxième cycle.
- Le seuil de réussite pour chacune des deux parties du TECFÉE est de 70 % pour les programmes de formation menant au brevet d'enseignement. Pour les programmes en enseignement des langues secondes et tierces (anglais et/ou espagnol), le seuil est de 55 %.
- Le TECFÉE comportant deux parties, elles doivent être passées successivement lors d'une même passation. Si une des deux parties est réussie, la passation ultérieure portera sur la partie à réussir.
- Aucune passation du TECFÉE ne sera permise dans une autre université qu'à l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- Toute personne étudiante dans un programme de formation en enseignement de premier cycle doit réussir les deux parties du TECFÉE pour pouvoir s'inscrire au stage III, et ce, au 1er décembre pour les stages du trimestre d'hiver et au 1er septembre pour les stages du trimestre d'automne.
- Toute personne étudiante dans un programme de formation en enseignement de deuxième cycle, admise à partir du trimestre d'hiver 2012, doit réussir les deux parties du TECFÉE pour pouvoir s'inscrire au stage II, et ce, au 1er décembre pour les stages du trimestre d'hiver et au 1er septembre pour les stages du trimestre d'automne.
- La personne étudiante éprouvant des difficultés à réussir le TECFÉE peut bénéficier des mesures de soutien offertes par le Centre d'aide en français (CAF) des Services aux étudiants/tes.
- La personne étudiante inscrite à tout programme de formation en enseignement menant à l'obtention d'un brevet d'enseignement a droit à un maximum de trois passations pour réussir le TECFÉE sans se voir imposer de restrictions dans son cheminement par la personne responsable de programme. Si le seuil de réussite n'est pas atteint dans chacune des deux parties du TECFÉE après trois tentatives, la poursuite dans le programme est assujettie à des exigences particulières de la part de la personne responsable du programme, qui pourrait exiger que la personne étudiante suive des cours d'appoint ou toutes autres activités jugées pertinentes pour développer les compétences langagières requises pour la passation d'un tel test. En conséquence, la personne responsable du programme pourrait exiger que la personne étudiante ajuste son choix de cours et son cheminement dans le programme de façon à favoriser sa réussite au TECFÉE.